



## 15ème législature

<b>Question N° : 19333</b>	<b>De Mme Laetitia Saint-Paul</b> ( La République en Marche - Maine-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >drogue	<b>Tête d'analyse</b> >Politique de prévention des stupéfiants à destination des jeunes	<b>Analyse</b> > Politique de prévention des stupéfiants à destination des jeunes.
Question publiée au JO le : <b>07/05/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Laetitia Saint-Paul attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la politique de prévention des stupéfiants à destination des jeunes et de leurs parents. Les conduites addictives constituent un défi majeur pour la société, et particulièrement pour la jeunesse. Le niveau de consommation de stupéfiants par les jeunes en France est et reste aujourd'hui l'un des plus élevés d'Europe. Afin de lutter contre ce phénomène, le Gouvernement a lancé en décembre 2018 le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, dans la continuité du plan de lutte contre les conduites addictives 2013-2017. Coordonné par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), ce plan vise à intensifier l'action publique contre l'ensemble des conduites addictives, et notamment dès le plus jeune âge, sous le terme d'« intervention précoce ». Ces interventions ont pour objectif d'accompagner les adolescents, particulièrement vulnérables aux conduites addictives comme le souligne la Mission. Initiées de manière préventive, ces interventions sont au final généralement menées auprès de jeunes déjà consommateurs. Elles visent à réguler leur consommation à la baisse et les empêcher de voir leur situation se pérenniser. Une politique ambitieuse de prévention, par le biais d'intervention au sein des collèges et lycées ainsi qu'une sensibilisation au cours des activités extrascolaires, en particulier dans le milieu sportif, pourrait venir compléter ce dispositif. Celui-ci permettrait alors une concomitance entre la prévention et l'accompagnement. Elle l'interroge donc sur les actions menées et pouvant être menées par le Gouvernement dans les milieux sportifs et scolaires afin de prévenir, au plus tôt, la consommation de stupéfiants.